

Bureau du 23 septembre 2002

Décision n° B-2002-0860

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Renforcement de la gestion sociale et urbaine de proximité du grand projet de ville - Programme d'actions 2002**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'objet de ce dossier concerne la participation financière de la Communauté urbaine au programme des actions pour l'amélioration de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) pour le grand projet de ville (GPV) de Vaulx en Velin pour l'année 2002.

Dans le cadre de ce GPV, les collectivités et l'Etat ont engagé une profonde restructuration urbaine du centre-ville, des quartiers de la Thibaude, de l'Ecoin sous la Combe et des Grolières.

En parallèle, les mêmes partenaires ont affirmé leur volonté d'œuvrer à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants.

Dans ce but, une convention d'objectifs triennale (2001-2003) a été signée par l'Association des bailleurs (HLM de Vaulx en Velin), l'Etat, la Communauté urbaine, la commune de Vaulx en Velin, la région Rhône-Alpes, l'Association syndicale des propriétaires (ASP) de Vaulx la Grande Ile et la Caisse des dépôts et consignations, pour la mise en œuvre d'actions destinées à l'amélioration de la gestion de proximité et du service à rendre aux locataires.

Le programme d'actions pour 2002, deuxième année de mise en œuvre de cette convention triennale, vise à :

- améliorer la qualité de vie et l'attractivité des quartiers,
- développer la professionnalisation des acteurs et les modes de coopération,
- conduire des évaluations ciblées, notamment des mesures de la satisfaction des habitants.

La mise en œuvre de ce programme engagerait les organismes bailleurs, l'Association syndicale des propriétaires, l'Association interorganismes HLM de Vaulx en Velin, l'Etat, la Communauté urbaine, la commune de Vaulx en Velin et la Région.

Le coût global de cette opération est estimé à 2 770 465 € TTC avec une participation de la Communauté urbaine de 237 112 € nets de taxes.

Les financements seraient répartis entre les partenaires conformément au tableau ci-annexé ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Accepte le programme de GSUP de Vaulx en Velin pour l'année 2002 ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 237 112 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participation financière entre les différents partenaires et bailleurs sociaux concernés pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - comptes 657 370, 657 340, 657 480 et 657 570 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,